

France-Lyon: Guidance and counselling services

OJ S 192/2014 07/10/2014

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Pôle emploi Rhône-Alpes

Postal address: Direction régionale Rhône-Alpes – 13 rue Crépet – CS 70402 – 69364 Lyon Cedex 07

Town: Lyon

Postal code: 69007

Country: France

Contact person: Service achats / service sécurisation des parcours

For the attention of: S. Leandro / D. Ferlay

E-mail: ralpes.marche-pres@pole-emploi.fr

Telephone: +33 472843652

Fax: +33 472736873

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.pole-emploi.fr>Address of the buyer profile: <http://pole-emploi.e-marchespublics.com>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Pôle emploi

Postal address: Le Cinétic - 1 avenue du Docteur Gley

Town: Paris Cedex 20

Postal code: 75987

For the attention of: Direction des achats et marchés

I.2. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.3. Main activity

Other: Emploi

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

marchés de prestations de service d'insertion professionnelle de type Activ'emploi à mettre en oeuvre auprès des demandeurs d'emploi de la région Rhône-Alpes

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 25: Health and social services

Main site or place of performance: ensemble de la région Rhône-Alpes

NUTS code FR71 Rhône-Alpes

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

objet de la consultation : passée conformément à la procédure prévue à l'article 9 du décret 2005-1742 du 30/12/2005 selon des modalités librement définies par le pouvoir adjudicateur, la consultation vise à la conclusion de marchés ayant pour objet la mise en oeuvre, auprès des demandeurs d'emploi de la région Rhône-Alpes, de prestations de services d'insertion professionnelle de type Activ'emploi.

Objet de la prestation : la prestation Activ'emploi a pour objet un appui personnalisé, dans un but de retour à l'emploi, des demandeurs d'emploi autonomes ayant besoin d'outils et d'une méthodologie dans leur recherche d'emploi. Sa durée est de 4 mois.

Forme : marchés à bons de commande conclus avec un unique titulaire et avec un minimum (ci-après mini) en quantité, défini en nombre de bénéficiaires à prendre en charge

II.1.6. CPV code(s)

85312300 Guidance and counselling services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

lots : la consultation comprend 3lots géographiques. L'Allotissement géographique s'entend par référence à des départements.

Quantités : le mini indiqué au présent avis pour chaque lot est défini pour la 1ère période contractuelle d'exécution du marché. Pour la 2nde période contractuelle d'un an d'exécution du marché en cas de reconduction, le mini est indiqué dans la décision de reconduction dans les conditions fixées au contrat. Le taux de variation, à la hausse comme à la baisse, de ce nombre mini est au plus égal à 30% par rapport au nombre mini défini pour la 1ère période contractuelle, divisé par 3

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: marchés à conclure à compter de leur date de notification pour une période ferme jusqu'au 30.6.2018, puis reconductibles expressément une fois pour une

période d'un an calendaire. La date prévisionnelle de notification des marchés est fixée au 1.4.2015. La date de prise d'effet des marchés (prise en charge effective des bénéficiaires) est fixée au 1.7.2015.

Reconduction : pôle emploi se prononce au moins 3 mois calendaires avant l'échéance de la 1ère période contractuelle d'exécution du marché, en notifiant par écrit sa décision de reconduire le marché. Dans sa décision, pôle emploi tient notamment compte des résultats obtenus au cours de la 1ère période contractuelle dans les conditions fixées au contrat

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 1

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 39 (from the award of the contract)

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Activ'Emploi - Rhône-Loire

1) Short description

Lieux d'intervention obligatoires: Lyon, Oullins, Bron, Villeurbanne, Villefranche sur Saône, Tarare, Saint-Étienne, Saint-Chamond ou L'Horme, Montbrison ou Savigneux et Roanne.

Pas de locaux mis à disposition par pôle emploi sur ce lot. Prix plafond pour le prix unitaire par bénéficiaire : 428 euros (t.t.c.).

Montant maximum de la somme des forfaits afférents aux frais immobiliers : 273 000 EUR (TTC)

2) CPV code(s)

85312300 Guidance and counselling services

3) Quantity or scope

nombre mini de bénéficiaires à prendre en charge : 46 450. A titre purement indicatif, nombre estimé de bénéficiaires à prendre en charge pour la 1ère période contractuelle : 58 062

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Niveau minimum de capacité financière : 7 267 421 EUR.

Lot No: 2

Lot title: activ'Emploi- isère-drôme-ardèche

1) Short description

Lieux d'intervention obligatoires : Saint-Martin-d'Hères ou Échirolles ou Meylan ou Fontaine, Vienne, Bourgoin Jallieu, Voiron, Valence ou Bourg-les-Valence ou Guilherand Granges ou Porte les Valence, Montélimar ou Le Teil et Aubenas.

Locaux mis à disposition par pôle emploi à Annonay.

Prix plafond pour le prix unitaire par bénéficiaire : 428 EUR (TTC)

Montant maximum de la somme des forfaits afférents aux frais immobiliers : 181 545 EUR (TTC)

2) CPV code(s)

85312300 Guidance and counselling services

3)

Quantity or scope

nombre mini de bénéficiaires à prendre en charge : 39 558. A titre purement indicatif, nombre estimé de bénéficiaires à prendre en charge pour la 1ère période contractuelle : 49570

4) Indication about different time frame or duration**5) Additional information about lots**

Niveau minimum de capacité financière : 6 101 627 EUR.

Lot No: 3

Lot title: Activ'emploi - Ain-Savoie-Haute Savoie

1) Short description

Lieux d'intervention obligatoires : Bourg en Bresse ou Saint Denis les Bourg ou Péronnas, Meximieux, Oyonnax ou Bellignat, Saint Genis Pouilly ou Ferney Voltaire, Chambéry, Albertville, Saint-Jean-de-Maurienne, Annecy ou Seynod ou Cran-Gevrier ou Meythet, Annemasse ou Ville La Grand, Cluses et Thonon-les-Bains.

Locaux mis à disposition par pôle emploi sur les communes de Belley et de Sallanches.

Prix plafond pour le prix unitaire par bénéficiaire : 420 EUR (TTC)

montant maximum de la somme des forfaits afférents aux frais immobiliers : 270 270 EUR (TTC)

2) CPV code(s)

85312300 Guidance and counselling services

3) Quantity or scope

nombre mini de bénéficiaires à prendre en charge : 34 298. A titre purement indicatif, nombre estimé de bénéficiaires à prendre en charge pour la 1ère période contractuelle : 42 873

4) Indication about different time frame or duration**5) Additional information about lots**

Niveau minimum de capacité financière : 5 424 815 EUR.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract**III.1.1. Deposits and guarantees required****III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them**

financement : marchés financés à partir des contributions et subventions mentionnées à l'article l5312-7 du code du travail (hors fonds européens) ainsi que sur les ressources propres de pôle emploi.

Aucun versement d'avance n'est prévu.

Délai de paiement : paiement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Prix : marchés rémunérés selon trois types de prix dans les conditions fixées au contrat :

forfait afférent aux frais immobiliers par lieu d'intervention obligatoire, versé trimestriellement à terme échu ; prix unitaire par bénéficiaire, après exécution de la prestation ; prime de satisfaction, versée semestriellement. Le prix unitaire par bénéficiaire est versé : 1) en totalité en cas de reprise d'emploi au plus tard un mois après la date de fin de la prestation, en cdi ou cdd ou contrat de mission de 6 mois mini, à temps plein ou temps partiel supérieur à 78 heures par mois ; 2) à hauteur de 67,5% du prix unitaire par bénéficiaire en cas de reprise

d'emploi en cdd ou contrat de mission d'une durée de 3 mois mini et inférieure à 6 mois ; 3) à hauteur de 35% du prix unitaire par bénéficiaire en cas d'absence de reprise d'emploi à l'issue de la prestation ; 4) à hauteur de 10,5 % du prix unitaire par bénéficiaire en cas d'abandon après deux mois d'exécution.

Révision : le prix unitaire par bénéficiaire est révisable dans les conditions fixées au contrat. Les autres prix sont fermes sur toute la durée du marché, période de reconduction comprise

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

forme : les candidats peuvent présenter leur candidature et offre sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. En cas d'attribution d'un marché à un groupement ayant présenté sa candidature et son offre sous forme d'un groupement conjoint, la transformation en un groupement solidaire sera exigée. Les membres de groupements candidats reconnaissent être informés que, dans tous les cas où ils habilitent le mandataire à les représenter pour la passation du marché, ce mandataire est l'interlocuteur exclusif de pôle emploi tout au long de la procédure, et est notamment l'unique destinataire du courrier informant le groupement du rejet de sa candidature ou offre.

Candidature : les candidats reconnaissent être informés que les groupements doivent être constitués au plus tard au jour du dépôt du dossier de candidature. Pour un même lot, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement candidat ; un même opérateur économique n'est pas non plus autorisé à présenter plusieurs candidatures et offres en qualité de mandataire d'un groupement et de candidat individuel ou de mandataire d'un groupement et de membre d'un autre groupement

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: les lieux d'intervention obligatoires correspondent aux communes sur le territoire desquelles le titulaire doit disposer de locaux pour l'exécution du marché. Ils sont indiqués au présent avis pour chaque lot. Les locaux doivent être affectés à l'exécution des prestations dès la date de prise d'effet du marché. Les adresses des locaux mis à disposition par pôle emploi, dans lesquels le titulaire est en outre tenu d'exécuter les prestations, sont également indiqués au présent avis pour chaque lot. A titre purement indicatif, il est précisé que le pourcentage de prestations à exécuter dans les locaux mis à disposition par pôle emploi est estimé à 2.4 % pour le lot 2 et 4,58 % pour le lot 3.

Intervenants : un même intervenant assure la poursuite sans interruption de la prestation auprès d'un même bénéficiaire dans les conditions fixées au contrat.

Insertion sociale : le titulaire est tenu d'un engagement d'insertion sociale au titre du marché : il réserve aux personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles dont le profil est précisé au contrat le nombre d'heures par année d'exécution du marché également défini au contrat

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: déclaration sur l'honneur relative à la capacité juridique à accéder à la commande publique certifiant que le candidat : a, au 31.12.2013, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ou avant la date du lancement de la consultation, s'est acquitté de ces impôts et cotisations ou a constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement dans les conditions prévues à l'art. 8-4° de l'ordonnance

2005-649 du 6.6.2005 ; a, au 31.12.2013, mis en oeuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L.2242-5 du code du travail ou a réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de sa candidature ; n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L1146-1, L8221-1, L8221-3, L8221-5, L8231-1, L8241-1, L8251-1 et L8251-2 du code du travail ; n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux art. 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au 2ème alinéa de l'art. 421-5, à l'art. 433-1, au 2nd alinéa de l'art. 433-2, au 8ème alinéa de l'art. 434-9, au 2nd alinéa de l'art. 434-9-1, aux art. 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'art. 1741 du code général des impôts et aux art. L2339-2 à L2339-4, L2339-11-1 à L2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure ; n'est pas en état de liquidation judiciaire (art. L640-1 du code de commerce) ou de faillite personnelle (art. L653-1 à L653-8 du même code) ou procédure équivalente pour les candidats régis par un droit autre que français

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - déclaration relative à la capacité financière à exécuter le ou les marchés auxquels il est candidaté, indiquant le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires annuel pour des prestations similaires, réalisés par le candidat au cours des 3 derniers exercices disponibles. Dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, en particulier lorsqu'il est de création récente, il rapporte la preuve de cette incapacité et communique tout document de nature à attester de sa capacité financière à exécuter les prestations, par exemple la preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : ne seront pas admises les candidatures des candidats dont le chiffre d'affaires annuel global moyen sur les 3 derniers exercices disponibles communiqués est strictement inférieur au niveau minimum de capacité financière indiqué au présent avis pour chaque lot ou, dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, dont le document présenté n'atteste pas d'une capacité financière supérieure ou égale à ce niveau minimum.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

- les effectifs, au sens de l'article L1111-2 du code du travail, moyens annuels pour chacune des 3 dernières années ;
- les principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années, privilégiant les prestations similaires à celles objet du marché et détaillant le nombre de bénéficiaires pris en charge, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le nombre de ces références est limité à 5. Dans le cas où le candidat en communique plus de 5, seules les 5 premières dans leur ordre de présentation dans le dossier font l'objet d'une notation. En cas de groupement, le candidat communique 5 références pour l'ensemble du groupement. Ces références ne font l'objet d'une déclaration qu'à défaut d'être prouvées par des attestations des destinataires, comportant l'ensemble des éléments ci-dessus, sauf pour les prestations dont pôle emploi a été destinataire et pour lesquelles une déclaration est suffisante ;
- la description de l'équipement technique (plateforme technique ou équivalent) dont dispose le candidat pour la gestion administrative de prestations, précisant également le nombre de livrables et de factures traités sur une année, le nombre de plages de rendez-vous gérées sur une année, les principales caractéristiques du ou des outils informatiques utilisés dans le

cadre de l'exécution de prestations et la surface en mètres carrés dédiée à la réception du public dans les locaux dont il dispose dans les lieux d'intervention obligatoires définis au présent avis pour chaque lot ;

- preuve d'une certification iso 9001 ou nfx50-761 ou d'une qualification opqf/ic du candidat ou du mandataire en cas de groupement. A défaut, preuve de l'existence d'un système de contrôle de la qualité équivalent mis en place par le candidat ou le mandataire en cas de groupement ; cette preuve est rapportée par la preuve de l'existence d'un responsable de la qualité, d'un manuel-qualité et d'un processus de mise en oeuvre du service.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Restricted

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates: 5

Objective criteria for choosing the limited number of candidates: cf. Critères de sélection des candidatures définis au 4. De la rubrique v1.3) du présent avis

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Valeur technique. Weighting 70

2. Prix. Weighting 30

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4.

Time limit for receipt of tenders or requests to participate

12.11.2014 - 15:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

15.12.2014

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 150 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published: 2018

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

1. Procédure : la présente consultation est organisée sous une forme restreinte, en deux temps. Dans un 1er temps et sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, 5 candidats sont sélectionnés, à partir de leur dossier de candidature, sur la base des critères de sélection des candidatures mentionnés au point 4 ci-dessous. Dans un 2nd temps, les candidats ainsi sélectionnés sont admis à présenter une offre sur la base de l'entier dossier de consultation (dce) alors communiqué par pôle emploi. L'Offre économiquement la plus avantageuse est choisie sur la base des critères de sélection des offres mentionnés au point 7 ci-dessous, le cas échéant après conduite des négociations prévues au point 8 ci-dessous.

2. Obtention et composition du dossier de candidature : le dossier de candidature peut être téléchargé à l'adresse du profil d'acheteur indiquée en tête d'avis. A défaut, il peut être demandé par courrier, courriel ou télécopie au point de contact en tête d'avis ; veuillez préciser dans la demande l'intitulé de la consultation, vos coordonnées complètes (dont adresse mail à laquelle le dossier sera transmis). Ce dossier comprend : une lettre de candidature ; une déclaration relative à la capacité juridique du candidat ; le cadre de réponse de candidature comportant les renseignements demandés au point iii.2.2 et iii.2.3 du présent avis ; une base de données administratives. A titre d'information uniquement, le contrat et le cahier des charges fonctionnel et technique (ccft) sont également téléchargeables ou adressés par pôle emploi.

3. Transmission du dossier de candidature :

- contenu : 1) le dossier de candidature transmis par le candidat comporte : une lettre de candidature (en cas de groupement, une lettre de candidature unique est établie pour l'ensemble du groupement) ; une déclaration relative à la capacité juridique du candidat (en cas de groupement, une déclaration est produite par le mandataire et chacun des autres membres du groupement) (dans le cas où le candidat est en redressement judiciaire [Art. L631-1 du code de commerce] ou procédure équivalente pour les candidats régis par un droit autre que français, est jointe à cette déclaration la copie du jugement l'autorisant à poursuivre

son activité pendant toute la durée d'exécution du marché, période de reconduction comprise) ; le cadre de réponse de candidature (en cas de groupement, un cadre de réponse de candidature unique est établi pour l'ensemble du groupement). Est joint au dossier de candidature, sur support physique électronique uniquement et destinée à faciliter la gestion de la procédure de passation des marchés objet de la consultation, la base de données administratives dûment complétée (en cas de groupement, la base est complétée pour le mandataire et chacun des autres membres du groupement) ; est également joint sur ce support physique électronique, le fichier informatique du cadre de réponse de candidature renseigné par le candidat. En cas de contradiction entre ce fichier et le cadre de réponse "Papier", ce dernier prévaut. 2) pour répondre, les candidats utilisent les documents téléchargés ou adressés par pôle emploi ; à défaut, ils établissent leur propre support de réponse à la condition de fournir l'ensemble des informations sollicitées dans les documents précités. 3) en application des dispositions de l'article 17-iv du décret 2005-1742 du 30/12/2005, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que pôle emploi peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique s'ils fournissent, dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci est gratuit.

- précisions : 1) dans l'hypothèse où le mandataire est habilité par les autres membres du groupement à les représenter dans le cadre de la passation du marché, la lettre de candidature et le cadre de réponse de candidature sont signés par le seul mandataire. Dans l'hypothèse où le mandataire n'est pas habilité par les autres membres du groupement à les représenter dans le cadre de la passation du marché, la lettre de candidature et le cadre de réponse de candidature sont signés par chacun des membres du groupement, y compris le mandataire. 2) le cas échéant, celles des pièces composant le dossier de candidature rédigées dans une langue autre que le français sont produites accompagnées de leur traduction en langue française qui, s'agissant de la déclaration relative à la capacité juridique et du jugement autorisant la poursuite de l'activité pendant la durée d'exécution du marché, est certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. 3) les candidats ont la possibilité de justifier de leur capacité financière, technique et professionnelle à exécuter le ou les marchés auxquels il est candidaté par celles d'un ou plusieurs autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existants entre eux et ces autres opérateurs, y compris la sous-traitance ou l'appartenance à un groupe. Dans ce cas, le cadre de réponse de candidature est également complété pour ces autres opérateurs, qui n'ont pas à produire la déclaration relative à la capacité juridique ni à renseigner la lettre de candidature ni la base de données administratives. Dans ce cas, le candidat est également tenu de rapporter la preuve qu'il dispose de la capacité du ou des autres opérateurs économiques considérés pour l'exécution du marché, en produisant un engagement écrit de ce ou ces autres opérateurs économiques.

- renseignements complémentaires : les courriers, courriels ou télécopies de demande de renseignements complémentaires nécessaires à l'établissement des candidatures doivent être adressés au point de contact en tête d'avis. La date limite de réception des demandes est fixée au 28/10/2014.

- présentation des plis : les dossiers de candidature sont transmis sous plis cachetés sur lesquels sont portées les mentions "Ne pas ouvrir" et "Marchés ace 2015", ainsi que la direction régionale de pôle emploi à l'origine de la consultation. L'Attention des candidats est attirée sur le fait que la réception des plis est centralisée à une adresse unique au plan national. Dans le cas où un candidat répond à plusieurs consultations lancées par différentes directions régionales de pôle emploi, il établit un dossier de candidature par consultation régionale et transmet chaque dossier de candidature sous pli distinct.

- modalités de transmission : les dossiers de candidature peuvent être soit transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ou tout moyen équivalent permettant de déterminer la date et l'heure certaines de leur réception et de garantir leur confidentialité), soit remis en mains propres contre récépissé les jours ouvrés (sauf le 10.11.2014), du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (15h00 le 12.11.2014) à l'adresse suivante : Pôle emploi- direction des achats et marchés - 1 avenue du Docteur Gley - 75987 Paris Cedex 20. La transmission électronique des dossiers n'est pas autorisée.

4. Critères de sélection des candidatures : sous réserve de leur recevabilité, les candidatures sont analysées sur la base des critères suivants : 30 % pour la capacité financière (20 % pour le chiffre d'affaires annuel global et 10 % pour le chiffre d'affaires annuel pour des prestations similaires) ; 4 % pour les effectifs ; 30 % pour les références ; 16 % pour l'équipement technique (2 % pour la plate-forme ou équivalent dont dispose le candidat pour la gestion administrative de prestations, 5 % pour le nombre de livrables, factures et pages de rendez-vous traités, 3 % pour les principales caractéristiques du ou des outils informatiques ; 6 % pour la surface en mètres carrés dédiée à la réception du public dans les locaux dont dispose le candidat sur les lieux d'intervention obligatoires) ; 20 % pour la preuve d'une certification iso 9001 ou nfx50-761 ou qualification opqf/ic ou équivalent.

5. Prix plafond et montant maximum : l'attention des candidats est attirée sur le fait que, à peine d'irrégularité de leur offre, le prix unitaire par bénéficiaire proposé ne peut pas être supérieur au prix plafond défini au présent avis pour chaque lot. La somme des forfaits afférents aux frais immobiliers proposés ne peut de même être supérieure au montant maximum défini au présent avis pour chaque lot.

6. Modification des groupements : la composition d'un groupement momentané d'opérateurs économiques ne peut être modifiée entre la date de dépôt de la candidature et la date de signature du ou des marchés auxquels le groupement est candidat sauf si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres est mis en liquidation judiciaire ou qu'il se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement peut alors demander à pôle emploi l'autorisation de continuer à participer à la consultation sans cet opérateur défaillant, en proposant le cas échéant à l'acceptation de pôle emploi un ou plusieurs sous-traitants. Pôle emploi se prononce sur la demande après examen de la capacité financière, technique et professionnelle de tous les membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants présentés à son acceptation.

7. Critères de sélection des offres : la valeur technique des offres des candidats admis à présenter une offre est, sous réserve de leur recevabilité, appréciée sur la base des sous-critères suivants : 35% pour la démarche méthodologique proposée ; 20% pour les moyens mis en oeuvre pour garantir la bonne exécution des prestations par chaque intervenant ; 10% pour les réseaux professionnels susceptibles d'être mobilisés par le candidat ; 5% pour les moyens d'accès aux locaux proposés pour l'exécution des prestations et conditions d'accueil des bénéficiaires. Le prix est apprécié sur la base du devis quantitatif estimatif (dqe).

8. Négociations des offres : par principe, les offres ne sont pas négociées. Par exception, dans le cas où, pour un lot de la consultation, l'ensemble des candidats obtient, s'agissant de la démarche méthodologique proposée, une note strictement inférieure à 24,5/35 ou a présenté une offre irrégulière ou inacceptable ou inappropriée, pôle emploi engage des négociations, portant à la fois sur la valeur technique et sur le prix, avec l'ensemble de ces candidats, à l'exception de ceux ayant présenté une offre inappropriée.

9. Accord-Cadre : les marchés à bons de commande sont des accords-cadres au sens du droit de l'union européenne. Les informations à indiquer à la rubrique ii.1.4) du modèle communautaire d'avis figurent aux rubriques ii.1.5), ii.2) et ii.3) du présent avis.

10. Candidats admis à présenter une offre : la date du 15.12.2014 mentionnée au point iv.3.5 du présent avis pour l'envoi du dce aux candidats admis à présenter une offre est une date

prévisionnelle. A titre indicatif, il est également précisé que la date limite prévisionnelle de réception des offres est fixée au 1.2.2015.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 1.10.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Lyon

Postal address: 184 rue Duguesclin

Town: Lyon Cedex 03

Postal code: 69433

E-mail: greffe.ta-lyon@juradm.fr

Telephone: +33 478141010

Fax: +33 478141065

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: précisions concernant les délais d'introduction des recours : précisions concernant les délais d'introduction des recours : a. Avant la conclusion du contrat, recours sur la base de l'article l551-1 du code de justice administrative et/ou, contre un acte détachable du contrat, de l'article r421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité de l'acte attaqué, le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement de l'article l521-1 du même code - b. Après la conclusion du contrat : 1°) recours sur la base de l'article l551-13 du même code dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat ; 2°) recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement précité et/ou d'une demande indemnitaire ; en cas de demande indemnitaire, recours administratif préalable auprès du directeur régional aux coordonnées en tête d'avis et recours de pleine juridiction dans un délai de 2 mois à compter de la décision expresse de rejet ou sans condition de délai (sauf prescription) à défaut

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

1.10.2014